

# PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

## Modification des statuts de la société 1NightO

Conformément aux dispositions des articles L.227-1 et L.227-9 du Code de commerce, l'associé unique de la société 1NightO a pris la décision suivante :

### I – Cession d'actions

Il est pris acte de la cession de la totalité des actions de la société par Monsieur BALES Gildas, ancien associé unique, au profit de Madame DENG Yanhong, **avec effet au 1er octobre 2025**.

Il est précisé que Monsieur BALES Gildas s'engage à accomplir les formalités d'enregistrement de ladite cession auprès de l'administration fiscale dans le délai légal d'un mois à compter de la date de la cession.

### II – Nouvel associé unique

En conséquence, Madame DENG Yanhong devient l'associée unique de la société à compter de la date de la cession.

### III – Mise à jour des statuts

Les statuts de la société sont modifiés en conséquence afin de refléter l'identité du nouvel associé unique. Une version consolidée des statuts mis à jour, datée du 1er octobre 2025, est annexée au présent procès-verbal.

Fait à ANGERS

Le 1<sup>er</sup> octobre 2025

En autant d'exemplaires qu'il est nécessaire.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.



DENG Yanhong  
Associée unique

*Certifié conforme à l'original*

*Fait à Angers le 25/10/2025*

